

## SECTION 01 – GÉNÉRALITÉS

### VI.08.01.01 : Historique

L'organisation Mondiale du Commerce (OMC) est une organisation internationale intergouvernementale qui a été établie le 1er Janvier 1995. Elle succède au GATT (General Agreement on Tariffs and Trade- Accord Général sur les tarifs douaniers et le Commerce), au sens « Forum de négociations commerciales multilatérales » dont la conclusion remonte à 1947.

La décision de création de l'OMC a été signée lors de la réunion ministérielle tenue à Marrakech le 15 Avril 1994 et ce, après la conclusion en Décembre 1993 des négociations du cycle de l'Uruguay Round.

Actuellement, l'OMC compte près de 164 pays (164 membres au 29 juillet 2016).

### VI.08.01.02 : Rôles et fonctions

L'OMC est le fondement juridique et institutionnel du système commercial multilatéral. Elle concrétise les principales obligations contractuelles qui déterminent comment les gouvernements doivent formuler et appliquer leurs lois et règlements internes en matière de commerce. Elle est aussi le cadre dans lequel les relations commerciales entre les pays évoluent par un processus collectif de discussions, de négociations et de décisions.

Les principales fonctions de l'OMC peuvent être résumées comme suit :

- l'administration et la mise en œuvre des accords multilatéraux ;
- le règlement des différends commerciaux entre pays ;
- la surveillance des politiques commerciales nationales ;
- l'enceinte pour les négociations commerciales multilatérales ;
- la coopération avec d'autres organisations internationales, telles que la BIRD, le FMI, la CNUCED, l'OMD..., notamment dans le cadre de l'élaboration de politiques économiques et commerciales globales et cohérentes.

### VI.08.01.03 : Structure

La Conférence Ministérielle est l'autorité supérieure de l'OMC. Elle se compose de tous les membres, se réunit au moins une fois tous les deux ans pour exercer les fonctions de l'OMC et prendre les décisions relatives aux accords commerciaux multilatéraux. Depuis la Conférence de Marrakech, des réunions se sont déroulées au moins une fois tous les deux ans :

-	Buenos Aires,	11-14	décembre	2017
-	Nairobi,	15-18	décembre	2015
-	Bali,	3-6	décembre	2013
-	Genève,	15-17	décembre	2011
-	Genève,	30 novembre	— 2 décembre	2009
-	Hong Kong,	13-18	décembre	2005
-	Cancún,	10-14	septembre	2003
-	Doha,	9-13	novembre	2001

- Seattle, 30 novembre-3 décembre 1999
- Genève, 18-20 mai 1998
- Singapour, 9-13 décembre 1996

Le Conseil Général, qui réunit les ambassadeurs de tous les membres, assure les fonctions de la Conférence Ministérielle dans l'intervalle entre deux réunions de la Conférence. Il se réunit aussi sous deux formes spécifiques, l'Organe de Règlement des Différends (ORD) et l'Organe d'Examen des Politiques Commerciales (OEPC). Le Conseil Général coiffe trois autres conseils :

- le Conseil du commerce des marchandises,
- le Conseil du commerce des services,
- le Conseil des aspects de droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

Chacun de ces Conseils coiffe un certain nombre de comités ou autres organes subsidiaires qui assurent chacun la gestion de l'accord dont il a la charge ou encore l'analyse et la réflexion sur une thématique donnée.

D'autres comités qui ont un caractère plus général, tels que le comité du commerce et du développement, relèvent directement du Conseil Général.

Le tableau joint en annexe VI.08.01 schématise la structure organisationnelle de L'OMC.